

Politique d'achats responsables

Dans le cadre de l'engagement RSE du groupe NYCO, nous avons défini une politique d'achats responsables. Les achats jouant un rôle majeur dans notre capacité au développement durable, nous souhaitons que nos fournisseurs soient en mesure de nous accompagner dans cette démarche. Cette initiative, permettra à NYCO de privilégier la collaboration avec les acteurs qui concourront à la création d'une chaîne d'approvisionnement responsable et efficace¹. Ainsi, les thématiques liées à l'éthique, la santé, la sécurité, l'environnement et l'empreinte carbone seront désormais prises en considération lors de la sélection et de l'évaluation de nos fournisseurs.

Cette charte représente les engagements de NYCO et ceux attendus de ses fournisseurs pour des achats responsables opérés dans une relation durable.

Engagement des fournisseurs vis-à-vis de NYCO :

- 1. Prendre connaissance et signer notre code de conduite partenaires d'affaires.*
- 2. Tout mettre en oeuvre pour respecter vos engagements et promouvoir le code de conduite auprès de vos sous-traitants.*

Engagement NYCO vis-à-vis de ses fournisseurs

- 1. Appliquer notre charte éthique au sein de l'entreprise.*
- 2. Respecter les lois en vigueur et nos engagements contractuels auprès de nos partenaires.*
- 3. Assurer un suivi des fournisseurs continu et mettre en place leur évaluation.*

¹ Chaîne de d'approvisionnement responsable et efficace : promouvant l'économie locale et circulaire, prenant en compte les coûts totaux et considérant les risques socio-environnementaux liés aux approvisionnements, promouvant la collaboration et l'innovation.

Code de conduite partenaire d'affaire

La Charte Éthique du groupe NYCO fixe les règles de comportement que nous entendons respecter et faire respecter par nos salariés, nos dirigeants et nos partenaires. En tant que tel, nous souhaiterions que vous preniez connaissance de cette Charte Éthique, afin de l'appliquer et de la faire respecter par vos propres partenaires*.

*sont considérés comme partenaires d'affaire, les fournisseurs, les sous-traitants, les agents, les revendeurs...

Synthèse des paragraphes issus de la Charte Ethique de NYCO et directement applicables aux fournisseurs et partenaires d'affaire :

Droits de l'Homme et travail

Respect des droits de l'homme

Le partenaire veille à respecter les Droits de l'Homme notamment en respectant les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). De manière générale, il s'engage à suivre strictement les normes et réglementations locales et internationales.

Sécurité, santé & bien-être au travail

Le partenaire s'engage à garantir la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés. Il doit tout mettre œuvre pour garantir des espaces de travail agréables en règle avec les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Assurer la sécurité des produits et la confidentialité des données

Le partenaire s'engage à assurer le niveau le plus élevé de qualité et de sécurité sur l'ensemble de ses produits.

Il s'engage également à respecter son devoir de confidentialité et protection des données confidentielles dont il pourrait avoir connaissance s'agissant de NYCO.

Travail des enfants

Le travail des enfants est une forme d'exploitation violant la convention des droits de l'Homme, et NYCO s'engage à ne pas y faire appel ni en bénéficier. En outre, nos fournisseurs et sous-traitants ne peuvent employer des salariés qui n'ont pas l'âge minimal légal prévu par la loi locale ou qui n'ont pas fini leur scolarité obligatoire¹. Le non-respect des normes internationales et locales concernant le droit des enfants par nos fournisseurs peut entraîner des mesures allant jusqu'à la résiliation du contrat.

Ethique des affaires et respect des réglementations en vigueur

Le partenaire s'engage à suivre les mêmes engagements que NYCO en ce qui concerne l'éthique des affaires. En effet dans le cadre défini par sa politique Qualité et en accord avec nos valeurs, le groupe NYCO a comme principe fondamental l'observation des règlements en vigueur dans toutes les juridictions dans lesquelles NYCO opère.

Tout comme NYCO, nos partenaires doivent suivre les normes et réglementations locales en vigueur en plus des lois et réglementations internationales.

De plus, le partenaire s'engage à agir de manière éthique, loyale et professionnelle dans ses relations avec l'ensemble des acteurs présents sur le marché qu'il s'agisse d'autorités publiques ou de partenaires.

Contrôle des exportations et sanctions commerciales

Les gouvernements édictent des lois en matière de contrôle des exportations et imposent des sanctions et des embargos en vue de protéger certains intérêts, tels que la sécurité nationale et la lutte contre la prolifération des armes.

Par conséquent le partenaire se doit d'être un exportateur fiable, car toute violation de ces lois peut avoir de graves conséquences. Ainsi conformément à la politique NYCO en matière de commerce international, avant de collaborer, de négocier avec un tiers, de procéder à l'exportation, à la réexportation ou au transfert de biens contrôlés, le partenaire doit s'assurer que les lois relatives au contrôle des exportations des juridictions compétentes sont respectées.

¹ Convention internationale des droits des enfants Article 32 :

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. L'État fixe des âges minimaux d'admission à l'emploi et réglemente les conditions d'emploi. »

Respect des partenaires et des autorités locales

Dans le cadre de contrôles ou d'enquêtes, le partenaire s'engage à fournir aux autorités les informations complètes et justes.

L'ensemble des parties prenantes devront être traitées selon des principes éthiques et intègres.

En pratique

Il est, par exemple, nécessaire de :

- Suivre les règles et principes élémentaires de politesse, bienveillance et le respect des traditions sociales et culturelles des communautés et pays dans lesquels le partenaire est implanté ou avec lesquels il collabore,
- Proscrire toute forme de discrimination, sexisme et harcèlement (moral ou sexuel). Ces comportements sont contraires aux valeurs de NYCO et par conséquent formellement interdits.

Concurrence loyale

Concernant la concurrence, le partenaire doit suivre les lois applicables dans les pays où il exerce ses activités. En outre, les ententes ou manoeuvres susceptibles de restreindre ou de fausser la concurrence ou le commerce sont prohibées. En aucun cas il n'obtient d'informations concurrentielles par des moyens illégaux ou non éthiques comme la corruption.

Transparence financière

Le partenaire s'engage à ce que les transactions financières soient enregistrées avec exactitude, complétude et clarté dans les livres et registres. Toutes les factures envoyées à NYCO doivent être établies par écrit avec une description suffisante et précise de tous les biens et services fournis ainsi que des frais applicables, le respect de ses pratiques permet également de lutter activement contre le blanchiment d'argent.

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Il appartient à chaque partenaire, d'agir en stricte conformité avec les règles juridiques applicables. Tout partenaire se livrant à de tels agissements s'expose, outre les condamnations prévues par la loi, à la cessation de son contrat avec NYCO.

En pratique

Il n'est pas toléré d'offrir, promettre ou donner de l'argent ou toute autre chose de valeur (cadeaux, invitations...) comme un paiement de facilitation, que ce soit de manière directe ou indirecte, à :

- Un représentant des autorités publiques,
- Un parti politique ou un acteur de la vie politique,
- Un syndicat ou un acteur de la vie syndicale,
- Des organisations caritatives ou similaires, dans le but d'obtenir un quelconque avantage de la part d'un représentant des autorités publiques,
- Un salarié ou représentant d'une autre entreprise pouvant l'amener à manquer de loyauté vis-à-vis de son entreprise, sous réserve de licéité.

Dans l'éventualité où de telles pratiques seraient identifiées, le partenaire s'engage à :

- Assurer et contrôler le respect de l'obligation de lutte contre la corruption,
- Signaler immédiatement par écrit à NYCO les détails de toute violation de cette obligation,
- Permettre à NYCO d'inspecter, d'auditer et de faire des copies de tous les livres et registres relatifs au contrat et à chaque bon de commande.

Si NYCO croit raisonnablement que le fournisseur a violé à tout égard l'une des exigences énoncées dans la présente clause, des actions pourront être prises allant jusqu'à la résiliation du contrat.

Politique des cadeaux

Les invitations et cadeaux entre collaborateurs et partenaires doivent avoir un **caractère strictement professionnel** et respecter les principes éthiques de NYCO.

Les décisions d'affaires doivent avoir pour seuls critères : la compétitivité, la performance, la qualité des produits et services ainsi que les démarches responsables et/ou durables. Aucun cadeau ne sera offert ni reçu dans le but d'obtenir un avantage.

En pratique

Lorsque vous recevez ou offrez des cadeaux ou des invitations, il faut s'assurer de :

- La transparence vis-à-vis de votre hiérarchie,
- Rester dans les limites du raisonnable,
- Ne pas accepter ou offrir des cadeaux ou invitations qui ne soient pas clairement d'une valeur symbolique,
- S'interroger sur la façon dont cela pourrait être perçu publiquement et si les présents échangés sont susceptibles d'influencer l'impartialité de l'une ou l'autre des parties.

Respect de l'environnement

Le fournisseur s'engage à prendre en compte le développement durable et la protection de l'environnement dans ses prises de décisions.

- La définition et l'exécution d'une politique de réduction de son empreinte carbone et environnementale
- En favorisant autant que possible les énergies et produits renouvelables
- En réduisant sa consommation d'énergie et sa génération de déchets
- En communiquant l'empreinte carbone des produits proposés à NYCO